

Bourseul

Bulletin municipal

Février 2021 • N° 118

La nouvelle structure pour les écoliers





Philippe DAULY, Maire

C'est avec du retard que je vous présente ici, en mon nom et au nom de l'équipe municipale nos meilleurs vœux pour l'année 2021.

Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais le changement d'année comporte une particularité que l'on ne retrouve que 5 fois par siècle, à savoir que la nouvelle année c'est le même chiffre que l'année d'avant auquel on rajoute « et un ».

Malheureusement, le contexte me fait penser que cela ressemble à « et un » an de plus avec le virus. Je ne suis ni spécialiste ni épidémiologiste, mais je suis très agacé par tous ces professeurs qui s'expriment dans les journaux télévisés pour nous dire tout et son contraire. Et que dire de tous ceux qui, comme moi, n'y connaissent rien et se permettent de donner des leçons au micro. Les journaux télévisés s'évertuent à noircir un tableau déjà bien compliqué ; le moral des Français n'est pas bon, nous le savons tous, et ce n'est pas en nous assommant pendant une semaine avec l'éventualité – qui pour le moment n'est pas d'actualité – d'un troisième confinement que les médias vont contribuer à améliorer la situation.

Si l'on en croit les médias, la France est ce qui se fait de pire dans la gestion de la crise et c'est toujours mieux ailleurs. Je ne suis pas de cet avis et je crois que, dans ces moments difficiles, il faut savoir mettre certaines

opinions de côté et, à défaut de soutenir, respecter les décisions prises par le gouvernement et contribuer à améliorer la situation en respectant au mieux les consignes.

Deux jours avant ma naissance, Martin Luther King clamait : « *I have a dream* » (j'ai un rêve), discours dans lequel il disait, entre autres, « *Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots* ». Le contexte est différent, mais la phrase garde tout son sens et s'applique parfaitement à la situation actuelle.

Mon rêve à moi n'est ni étrange ni pénétrant, comme l'a écrit Verlaine, je n'ai pas non plus « *rêvé d'un autre monde* » comme le groupe Téléphone, juste que le vaccin sera efficace et qu'on aura réussi à y ajouter une dose de bon sens et de tolérance.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour cette année « 2020 et un », que je vous souhaite paisible et agréable, en espérant pouvoir reprendre au plus vite une vie sociale normale qui donne un sens à la vie, car comme l'a chanté Souchon « *la vie ne vaut rien, mais rien ne vaut la vie* ».

Sommaire

Édito.....	2	Urbanisme - Etat-Civil	7-9
Informations municipales.....	3	Infos utiles	
Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux.....	4-5	Coordonnées des services.....	10
Vie de la commune	6	Déchetteries	11
		Recettes.....	12

MEMBRES DE LA COMMISSION BULLETIN

Anne-Claude MORIN
Elise LEROY
Ludivine ALVES PEREIRA
Lydie RAMEZ
Sabrina VOISIN
Yves BRUNET
Philippe DAULY

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe DAULY, Maire

RÉALISATION ET IMPRESSION

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85

DISTRIBUTION

570 exemplaires

Mairie de Bourseul - 02 96 83 02 17
mairie.bourseul@orange.fr

PROJETS 2021

Plusieurs chantiers sont en cours de réflexion et, n'ayant pu vous en informer lors de la cérémonie des vœux, je vous en présente les grandes lignes ci-dessous.

Atelier communal

La toiture étant défectueuse, nous avons prévu son remplacement. Le bâtiment sera donc désamianté et recouvert en tôles bac acier. Nous avons décidé l'installation de panneaux photovoltaïques sur le versant sud. Une extension de deux box de 30 m² chacun est prévue sur l'arrière à destination des associations. Le local associatif actuel sera modifié pour agrandir l'atelier. Toute l'installation électrique sera remise aux normes. Pour ce projet nous avons sollicité deux subventions, la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et le Plan de relance Départemental (PRD).

Restaurant scolaire

Pour améliorer la fonctionnalité et le respect des consignes de fonctionnement nous programmons une extension du restaurant scolaire. Elle comprendra d'un côté la création d'un local vestiaire intégrant un bloc sanitaire, et une autre partie intégrant une extension de la réserve, un bureau, une lingerie et un accès réservé aux livraisons. Nous avons également demandé deux subventions : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le fond de concours de Dinan Agglomération.

Voirie

De nombreux travaux sont prévus que l'on peut diviser en trois parties :

- Dans le bourg, les bandes de roulement des rues de l'Hermine, rue Chateaubriant et rue Chappedelaine seront reprises suite aux travaux réalisés en 2020. Ces travaux seront directement financés par le Conseil Départemental et l'entreprise mandatée nous facturera le reste à charge.
- La VC communale n°28 dite de la Guitermais, reliant la RD 68 (vers Corseul) à la RD 91 (vers Saint-Méloir-des-Bois), est classée route de liaison. A ce titre, sa réfection, prévue en 2021 sera financée par Dinan Agglomération.
- Dans notre budget, nous allons également prévoir un montant pour refaire certaines routes dites « de dessertes » et des chemins communaux restant à la charge de la commune.

Divers

Nous prévoyons également un budget :

- pour du matériel informatique à l'école (subventionné à 50%),
- pour renouveler les décorations de Noël,
- d'autres projets qui pourraient venir en cours d'année.

Communiqués Mairie

Du nouveau au Bar des Sports

Le Bar des Sports est maintenant agréé pour que vous puissiez y régler vos factures à l'ordre du Trésor public.

Vous pouvez donc y payer vos impôts et taxes, mais aussi vos éventuelles amendes, où vos factures cantine et garderie. Les paiements peuvent se faire en espèces, dans la limite de 300€, ou par carte bancaire.

Recensement militaire

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire...

Les documents à fournir sont une pièce d'identité et le livret de famille. Il n'est pas nécessaire d'apporter un justificatif de domicile.

Si le délai des 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches mais il est conseillé de le faire le plus tôt possible.

Liste électorale

Si vous désirez vous inscrire et participer aux votes des prochaines élections, venez-vous faire connaître au secrétariat de la mairie, munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile ou par internet. Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date des élections. Les élections étant prévues en juin, la clôture des inscriptions se fera courant Avril.

Élections régionales et départementales

Les élections initialement prévues au mois de Mars ont été reportées aux dates suivantes :

Le dimanche 13 et le dimanche 20 Juin
(1^{er} et 2^{ème} tour).



Séances du conseil municipal

Travaux de voirie

Monsieur le Maire relate au conseil municipal son entretien téléphonique avec la personne du Conseil Départemental en charge de la voirie. Compte tenu du montant estimatif des travaux le Conseil Départemental préfère prendre en charge directement ces travaux d'enrobé dans le bourg, le reste à charge pour la commune lui sera facturé directement par l'entreprise qui a le marché avec le Conseil Départemental. A la demande du Conseil Départemental, ces travaux sont reportés à 2021.

La commune a choisi le bureau d'étude INFRA-CONCEPT afin de réaliser la consultation pour les travaux de voirie prévu rue Noë-Poupart, Chemin des portes et la création d'un Haricot giratoire à la jonction des rues Chateaubriant, Chappedelaine et de Beaubois. C'est l'entreprise SPTP BIDAULT qui a obtenu le marché pour un montant de 43 477,00€ HT. Ces travaux ont été réalisés courant décembre. Nous avons profité de la présence de l'entreprise pour faire une grosse réparation de voirie au lieu-dit les Landes Marettes pour un coût de 1 182,00€ TTC.

Repas des aînés

Compte tenu de la pandémie, il n'était pas possible d'organiser le traditionnel repas des aînés sous sa forme habituelle. Le conseil ayant la volonté de maintenir ce geste, nous avons opté pour la distribution de tickets-repas à prendre au Café des Sports de Bourseul, soit sur place, soit à emporter. Nous avons mis une validité de ces tickets jusqu'au 31 janvier 2021, au vu des circonstances nous avons prolongé cette validité jusqu'au 31 mai 2021.

Cimetière

Il est souvent difficile de joindre les familles lorsqu'une concession arrive à expiration. Nous avons donc décidé de faire fabriquer à l'Atelier FANIK de Pluduno des panneaux d'une dimension de 15 par 20 cm invitant les familles concernées à prendre contact avec la mairie. Le coût de ces panneaux est de 170,00€ TTC pour le lot de 20. Ils ont été apposés devant les concessions concernées une dizaine de jours avant la Toussaint, cela a très bien fonctionné car toutes les familles concernées ont contacté la mairie afin de régulariser leur situation. Cette opération sera reconduite chaque année à la même période, soit autour du 20 octobre.

Toilettes publiques

Le conseil municipal a inscrit au budget la réhabilitation des toilettes publiques situées rue Chateaubriant à droite des marches de l'église. Ces travaux seront réalisés par les services

techniques de la commune. Les plans proposés par Monsieur JOSSELIN comprennent 2 urinoirs, 2 lave-mains et une toilette accessible pour les personnes à mobilité réduite. Ce projet est validé par le conseil municipal, qui valide également plusieurs devis pour l'achat de matériaux nécessaire à ce projet pour un montant global de 3 570,00€ HT.

Désignation de représentation

Le conseil municipal doit désigner des représentants dans différents organismes que sont la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), la Mission locale et au comité de pilotage du PAPI (Programme d'Actions de Préventions des Inondations). Les délégués sont :

Pour la CLECT : M. Yves BRUNET est titulaire et M. Philippe DAULY est suppléant

Pour la Mission locale : Mme Lydie RAMEZ

Pour le PAPI : Mme Madeleine ABBE

SNA (Service National de l'Adresse)

Le déploiement de la fibre optique étant commencé sur la commune, nous sommes dans l'obligation de mettre aux normes la numérotation et d'inscrire toutes les adresses au SNA. La Poste avait fourni un premier devis pour réaliser cette prestation d'un montant de plus de 8 000€ HT. Considérant qu'une très large majorité du travail est déjà réalisée, cette proposition a été refusée et une négociation a eu lieu. La nouvelle proposition de la Poste qui a été acceptée par le conseil municipal se chiffre à 4 200€ HT. Nous vous rappelons que pour prétendre avoir la fibre optique, il faut être référencé au SNA et avoir sa plaque de numérotation affichée et visible depuis le domaine public. Si vous n'avez pas votre plaque, nous vous invitons à contacter la mairie qui vous en procurera une.

Éclairage public

Le SDE a fourni deux devis pour l'entretien de l'éclairage public. Le premier d'un montant restant à charge de 763,56€ pour un mât rue du Clos du Puits. Le conseil ne valide pas cette proposition mais choisit de mettre une protection au mât. Un second d'un reste à charge de 491,40€ pour des travaux rue de Beaubois est validé par le conseil municipal.

Subvention Amicale Laïque

Comme chaque année, le conseil municipal attribue une subvention à l'Amicale Laïque de Bourseul qui comprend principalement le budget culturel antérieurement attribué par la communauté de communes. Pour l'année 2020, la totalité de la subvention se monte à 3 972,50€.

Résiliation de contrat

En ce début de mandat monsieur le Maire propose aux conseillers de renégocier plusieurs contrats de maintenance ou de prestation de service. Le conseil municipal donne son accord pour les dossiers assurances, entretien des extincteurs, entretien des cloches et entretien du paratonnerre.

Changement de nom de rue

Monsieur le Maire rappelle les difficultés liées aux noms trop semblables que sont le lieu-dit Beaubois et la rue de Beaubois. Les habitants de la rue de Beaubois se sont concertés pour trouver un nouveau nom et ont fait des propositions au conseil municipal qui a finalement retenu le nom de rue de l'Hermine. Le conseil municipal profite de ce changement pour renuméroter cette rue dans le sens normal c'est-à-dire du centre vers la sortie, ce qui permet d'attribuer des numéros aux bâtiments communaux et au salon de coiffure. Pour info, la nouvelle adresse de la mairie est : 18 rue de l'Hermine.

Achat de matériel

■ BROYEUR D'ACCOTEMENT

Après avoir assisté à une démonstration de matériel sur la commune de Quévert, le conseil municipal retient la SAS RM Motoculture pour la fourniture d'un broyeur d'accotement pour un coût de 3 830,00€ HT intégrant l'option cardan homocinétique simple.

■ PERFORATEUR BURINEUR

Après avoir étudié les deux devis proposés, le conseil municipal opte pour la proposition de la SAS SOFIBAC pour la fourniture d'un perforateur burineur pour un montant de 682€ HT et d'un lot de scies circulaires pour 285€ HT.

■ PARE-VUE CONTENEURS

Des devis ont été sollicités pour la mise en place de cache conteneur rue du Clos du Puits. Le conseil municipal choisit l'option de pare-vue recyclé pour un coût de 2 072,89€ HT.

■ ISOLOIRS

Deux élections étant prévues le même jour en 2021 (Régionale et Départementale), il nous est nécessaire d'acquérir du matériel supplémentaire. Le devis proposé par la société SEDI comprend une urne pour 178,20€ HT, un isoloir pour 262,20€ HT et un isoloir agréé PMR pour 378,00€ HT. Le conseil valide ces achats et est informé que l'état versera une aide forfaitaire pour ces investissements liés aux élections.

■ INFORMATIQUE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la tour du second ordinateur de la mairie. Il propose de retenir un devis de la société PC and CO de Quévert pour un montant de 707,40€ HT, ce prix intègre la fourniture du matériel et le transfert des logiciels et des fichiers et l'installation sur site. Le conseil municipal valide cette proposition.

Tarifs cantine

Les tarifs de la cantine avaient été revus au premier janvier 2019, un nouvel ajustement est proposé pour une application au premier janvier 2021. Le tarif enfant passe de 2,45€ à 2,55€ et le tarif adulte de 3,80€ à 4,20€.

Caserne des pompiers de Jugon-les-Lacs

La caserne des pompiers de Jugon-les-Lacs intervient régulièrement sur la partie sud de la commune de Bourseul. C'est la raison pour laquelle la commune est sollicitée pour une participation financière au financement d'une nouvelle caserne qui se situera sur un terrain qui appartient déjà à la commune de Jugon-les-Lacs dans la zone de Saint-Igneuc. Le coût estimatif de ce projet se chiffre à 833 000€, dont 64% à la charge du SDIS et le reste à la commune de Jugon-les-Lacs. Cette dernière demande donc, à juste titre, à toutes les communes qui bénéficient de ce service une participation financière. Après deux réunions, un accord a été trouvé entre toutes les communes concernées, la participation de Bourseul se monte à 5 000€ à payer sur 4 ans, soit 1 250€ par an. Le conseil municipal valide ce dossier.

Indemnités d'élus

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que sur les bases actuelles de son indemnité, la commune sera soumise à des charges supplémentaires estimées à environ 8 000€ par an. Afin de ne pas avoir cette charge, il propose de revoir son indemnité à la baisse de la façon suivante : indemnité brute de 1 415,74€ sur les mois de novembre et décembre, puis à compter du premier janvier 2021, l'indemnité passera à 1 711,33€ brut, ce qui permet de rester sous le seuil des 20 568€ brut annuel pour ne pas être soumis aux charges. Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur Yves BRUNET, adjoint perçoit une indemnité communautaire en tant que délégué titulaire à Dinan Agglomération. Cette indemnité étant maintenant connue, son indemnité communale est maintenant réévaluée de façon à ce que le cumul des deux soit égal à l'indemnité des autres adjoints. Son indemnité communale sera désormais de 610,63€ brut par mois.

Versement de subvention

Dans le contexte sanitaire si particulier, le conseil municipal décide de privilégier les associations qui s'investissent en faveur des personnes en difficulté et d'attribuer une subvention de 300€ chacune à : La banque alimentaire de Dinan, Les Restos du cœur, le groupe de Secours catastrophe français de Villeneuve d'Ascq, la protection civile de Saint-Brieuc et l'ADS (Association de Développement Sanitaire) Côtes d'Emeraude.

Vie de la commune



*Bourseul
sous la neige...*



11 NOVEMBRE 2020

Cérémonie du 11 novembre

Habituellement nous nous retrouvons en trois occasions pour commémorer la fin des différentes guerres du siècle dernier. En 2020, en raison de la pandémie, nous nous sommes abstenus pour le 19 Mars et le 8 Mai. Nous avons tenu à maintenir le 11 Novembre en respectant les préconisations de la préfecture.



C'est pourquoi nous étions seulement 5 personnes toutes membres du Conseil municipal. Nous nous sommes partagés les rôles, ainsi Hervé a hissé le drapeau, Ludivine a déposé la gerbe, Hervé et Anne-Claude ont fait l'appel aux morts, et Philippe a lu le message du ministre délégué. Madeleine s'est chargée des photos. Bien entendu, il n'y a pas eu le verre de l'amitié à suivre, espérons que la situation nous permettra de reprendre nos habitudes cette année, pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Inscriptions scolaires rentrée 2021

Pour une bonne organisation, il est souhaitable de connaître le plus rapidement possible l'effectif prévisionnel de la rentrée.

Pour rappel, il est possible d'inscrire son enfant à l'école dès lors qu'il aura ses 2 ans échus le jour de la rentrée et c'est maintenant obligatoire de scolariser son enfant à 3 ans.

Les conditions sanitaires ne nous permettent pas d'organiser une porte ouverte cette année, nous vous invitons

à contacter la mairie pour réserver la place et connaître les formalités d'inscription.

Les enfants qui ne seront pas inscrits à la rentrée ne seront acceptés en cours d'année qu'en fonction des places disponibles.



École : les employées de la commune

Depuis un an, trois employées de la commune :

Annie, Martine et Francine ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de leur rendre l'hommage auquel elles pouvaient prétendre de la part de la municipalité. Nous espérons tous l'embellie qui nous permettra de fêter dignement l'événement autour d'un verre de l'amitié.

Après près de 30 ans auprès des enfants, **Martine et Francine** ont vu deux (peut-être trois) générations de Bourseulais défiler à l'école, tant à Saint-Méen qu'à l'école actuelle. Enfants qu'elles ont nourris et choyés avec tout le professionnalisme qu'on leur connaît.

Annie, elle, s'occupait plus particulièrement de remplir les assiettes des affamés le midi et de l'entretien au quotidien des salles de classes, et des salles communales.

Martine est désormais remplacée par **Ghislaine Floc'hlay**. Ghislaine s'active derrière les fourneaux depuis la rentrée de septembre. Nous lui souhaitons la bienvenue dans

la collectivité et espérons qu'elle prendra plaisir à développer le goût des bonnes choses et d'une nourriture saine à nos écoliers tout en se conformant aux recommandations du plan national nutrition et santé (PNNS), ce qui s'avère parfois difficile.

Les postes d'Annie et de Francine seront, quant à eux pourvus de manière définitive en cours d'année 2021.

PNNS : Lancé en 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Ce programme était prolongé en 2019 jusqu'en 2023.

PNA (Programme National Alimentaire) : <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-2019-2023-territoires-en-action>

LOI EGALIM : <https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-de-la-loi-egalim-concernant-la-restauration-collective>



Ghislaine Floc'hlay

Urbanisme

■ Déclarations préalables

DPO2201420C0006	7, La Ville es Robert	Clôture et portail
DPO2201420C0007	14, La Ville es Robert	Abri de jardin
DPO2201420C0008	10, La Guitternais	Construction d'une serre
DPO2201420C0009	1, La Landelle	Clôture
DPO2201420C0010	31, La Ville Hamonet	Création d'une fenêtre
DPO2201420C0011	La Lande Olivet	Unité de stockage
DPO2201420C0012	14, Rue de Beaubois	Pergola
DPO2201420C0013	5, La Ville Hamonet	Division foncière

■ Demandes de permis de construire et permis d'aménager

PCO2201420C0016	8, Rue Maryvonne Dupureur	Maison individuelle
PCO2201420C0017	4, St Roland	Garage
PCO2201420C0019	3, L'Ardillais	Carpport
PCO2201420C0020	La Chapelle Bernier	Local de stockage
PCO2201420C0021	1, La Villion	Box à chevaux
PCO2201420C0022	4, Rue Yvette le Queinec	Maison individuelle
PCO2201420C0023	35 bis La Ville Hamonet	Maison individuelle
PCO2201420C0024	2 St Rolland	Changements Menuiserie
PCO2201420C0025	7, Rue Marie Curie	Maison individuelle



Opération de soutien à l'hôpital de Dinan

Dinan Agglomération organise une opération de soutien à l'hôpital de Dinan.

C'est à ce titre que vous avez trouvé dans votre bulletin une carte postale.

Si vous souhaitez soutenir l'hôpital, il vous suffit de remplir la carte et la déposer à la mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres) sans la timbrer. Nous nous chargerons de les transmettre aux organisateurs de l'opération qui eux les feront suivre à l'Elysée.

Nous avons opté pour mettre une carte par foyer, mais il vous est possible de mettre une carte par personne, il vous suffit d'en demander d'autres à la mairie. Merci à ceux qui souhaitent participer de renvoyer la carte au plus vite.

Nouveaux venus à Bourseul

En 2020, entre les maisons neuves, les ventes et les locations, nous enregistrons la venue d'environ 50 nouvelles familles.

Leurs visages ne vous disent rien ? Et pour cause, comme beaucoup d'autres, ces personnes ont déposé leurs valises sur le territoire communal en 2020.

Ils ont choisi Bourseul « par hasard », « à cause de sa proximité avec mon travail », « sur proposition de Côtes d'Armor Habitat », « sur un coup de cœur », « à cause de sa situation géographique », « j'y ai trouvé la maison que je cherchais »...

Ils résident dans le bourg ou en campagne.

Si vous les croisez, dites-vous que ce sont peut-être vos nouveaux voisins !



Naissances

LE BARBIER Lynna
Née le 07/09/2020
6, La Chapelle St Maleu

MARCADE Paul
Né le 12/09/2020
12, Le Pau

JOUFFE Anaé
Né le 19/09/2020
5, Le Haut Chemin

GUITTIER Anna
Née le 30/09/2020
21, Le Pau

RAFFRAY Malia
Née le 30/09/2020
7, Le Pont Loyer

Etat civil

Mariage

HUBERT Charlène
et **LECOLLINET Pierre-Yves**
03/10/2020
Domiciliés 1 Quater,
rue Chappedelaine

Pacs

PRESCHOUX Marie
et **MAITRALAIN Erwan**
01/08/2020
Domiciliés 1, La Chesnais

DORBAIS Hélène
et **SOUDEIX Florent**
05/09/2020

Domiciliés 4, Le Clais

FRANCOIS Mathylde
et **BRIEND Alexis**
20/10/2020
Domiciliés 3, La Vieux Ville

Décès

FROMONT Loïc
16/09/2020
Domicilié 12, rue des Camélias

LECUYER Gilbert
13/11/2020
Domicilié 5, La Porte Sauneuf

Infos utiles



■ Permanences du maire

Monsieur Philippe DAULY reçoit sur rendez-vous.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h à 12h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi	de 8h à 12h

Fermé le samedi en juillet et août.

■ Contacts bâtiments communaux

Mairie	Tél. 02 96 83 02 17 Fax 02 96 83 06 16 mairie.bourseul@orange.fr www.bourseul.fr
École	02 96 83 02 03 ecole.0220747t@ac-rennes.fr
Garderie	02 96 83 09 76
Cantine	02 96 83 04 81
Salle polyvalente	02 96 83 06 41

■ Numéros utiles

Urgences médicales • SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
N° d'appel d'urgence en Europe	112
N° d'appel d'urgence SMS	
Fax pour muets et/ou malentendants	114
Secours en mer	196
Alerte enlèvement	197
Allo Enfance Maltraitée	119
Violences conjugales	39 19
Solitud'écoute	08 00 47 47 88
Centre anti-poison Rennes	02 99 59 22 22
SOS Médecins	36 24
Allo Service Public	39 39
Des réseaux d'information par téléphone sont également à votre disposition :	
RésoGardes (0,35 €/min)	32 37
SOS Gardes (0,45 €/minute)	39 15

Gendarmerie

Horaires et coordonnées

Plancoët

Ouvert 7J/7 - En semaine, 8h-12h et 14h-19h
Les dimanches et jours fériés, 9h-12h et 15h-18h

64, rue de l'Abbaye - Tél. 02 96 84 13 99

Beaussais-sur-Mer

Ouvert les mardis, jeudis et samedis, 14h-18h.
Au-delà de 19h, appeler le 17.

5, rue Joliet - Tél. 02 96 27 20 17

Au-delà de 19h, téléphoner en composant le 17.

■ Permanences du Conciliateur de justice

Pour tout problème de droit privé, Monsieur PINON, Conciliateur de justice, peut vous aider. Une fois par mois, il tient une permanence à la mairie de Plancoët. Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au **02 96 84 39 70**.

■ La CPAM de Plancoët

Les conseillers de la CPAM vous accueillent le mardi et le jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

L'accueil est également ouvert **le lundi et le mercredi** uniquement **sur rendez-vous**.

Vous pouvez planifier votre venue au **36 46** ou via votre compte sur **ameli.fr**

■ Centre des finances publiques

La trésorerie de Plancoët est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.

Le service des Impôts de Dinan est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h.

Pour connaître les informations fiscales et effectuer l'essentiel des démarches, le site **impots.gouv.fr** est à votre disposition.

Vous pouvez également joindre le Centre des Impôts Service
au **0 810 467 687** ou **0810 IMPOTS**
du lundi au vendredi de 8h à 22h
et le samedi de 9h à 19h.

■ Les déchetteries

Rappel : Vous avez la possibilité de déposer vos déchets dans les deux déchetteries (Plancoët et La Landec). Cependant pour y avoir accès, **vous devez être en possession d'un badge qui donne droit à 26 passages à l'année**. Si vous ne l'avez toujours pas, vous devez remplir un formulaire, que vous trouverez aux adresses ci-dessous, et y joindre votre justificatif de domicile :

- à la mairie
- au siège de Dinan Agglomération au 8 boulevard Simone Veil à Dinan ou sur son site internet : www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/dechets/Demandez-votre-badge-bac-composteur/Demande-de-badge-d-acces-en-decheterie-pour-les-particuliers
- à la maison Intercommunale de Plancoët - 33, rue de la Madeleine

Vous déposerez ensuite votre demande aux mêmes adresses ou par mail à l'adresse suivante : dechets@dinan-agglomeration.fr

Article 2.2.2 - L'accès des véhicules

L'entrée est limitée aux véhicules légers de tourisme attelés d'une remorque ou non, ainsi qu'aux fourgonnettes dont le PTAC ne dépasse pas 3.5 tonnes.

Les véhicules à bennes basculantes et les camions plateaux ou assimilés ne dépassant pas 3.5T de PTAC (fourgon avec hayon...) sont tolérés, mais le dépôt par « bennage » direct est interdit sauf pour les plateformes végétaux et plateformes gravats (dépôt au sol).

Les véhicules interdits sont notamment les véhicules de PTAC supérieur à 3.5 t.

Les tracteurs (avec remorque) pourront être exceptionnellement autorisés à accéder aux plateformes « végétaux » sous conditions : obtention de l'accord préalable de la collectivité ; le jour, la plage horaire de dépôt, la nature du dépôt et le volume seront définis en concertation avec la collectivité.

L'agent de déchèterie peut refuser l'accès à un usager se présentant avec un des véhicules susmentionnés.

Horaires des déchetteries - Fermeture les dimanches et jours fériés toute l'année

Déchetterie de Plancoët

Zone artisanale de Nazareth - 22130 Plancoët

Tél. 02 96 80 29 72 - Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Du 1^{er} février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 18h					

Du 1^{er} novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 17h					

Déchetterie de La Landec

Zone artisanale de Beauvent - 22980 La Landec

Tél. 02 96 82 13 71 - Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Du 1^{er} février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h		14h à 18h	14h à 18h	

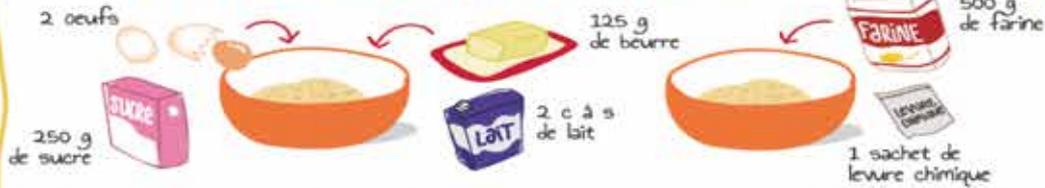
Du 1^{er} novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h	

Sablés à la confiture

C'mon!
 étiquette!

- 1 Mélangez les oeufs, le sucre et le beurre avec un peu de lait. Une fois la pâte bien lisse, incorporez la farine et la levure.



- 2 Étalez la pâte sur un plan de travail fariné. Découpez des ronds avec un emporte-pièce puis faites un trou au centre de la moitié d'entre eux avec un emporte-pièce plus petit. Déposez tous les sablés sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé.



- 3 Mettez au four 10 mn. Une fois les sablés refroidis, saupoudrez les sablés troués de sucre glace et tartinez les autres d'une couche de confiture. Posez les premiers par dessus et dégustez.



www.c-monetiquette.fr

Ferrero rochers maison

C'mon!
 étiquette!

Pour 20 Ferrero

- 1 Dans un saladier, émiettez grossièrement les gaufrettes puis concassez les noisettes. Mélangez ensuite les crêpes dentelles émiettées, les noisettes concassées et la pâte à tartiner.



- 2 Avec la pâte ainsi obtenue, façonnez des boules en placant une noisette entière au centre de chacune. Laissez reposer au réfrigérateur.



- 3 Faites fondre le chocolat et concassez les noix de cajou puis mélangez le tout. Sortez les boules du réfrigérateur et recouvrez-les avec ce mélange puis laissez à nouveau reposer au réfrigérateur pendant quelques heures. Sortez-les 30 min avant pour les déguster!



ASTUCE

Vous pouvez placer les boules et les rochers au congélateur pour raccourcir le temps de repos!

www.c-monetiquette.fr